

## COMPTE-RENDU SESSION DU LUNDI 24 OCTOBRE 2016

Le Conseil municipal dûment convoqué le 17.10.2016, s'est réuni en session ordinaire le lundi vingt-quatre octobre 2016, à vingt heures, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

**Etaient présents** : Mme FOURDRAINE, Mr ROBLAIN, Mme PIPARD, Mr RADUJET et dans l'ordre du tableau : Mr BÉDOUILLAT, Mme LOGRE, Mr DÉsirÉ, Mme SARAZIN.

**Etaient absents excusés** : Mr LEJOT, pouvoir donné à Mme FOURDRAINE,  
Mr SCHIEBEN, pouvoir donné à Mr ROBLAIN.

**Etait absent** : Mr RIVES.

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole PIPARD

### **1) RÉOUVERTURE DE LA BOULANGERIE / PÂTISSERIE : DÉCISIONS SUR LES ENGAGEMENTS À CONTRACTUALISER AVEC LES FUTURS REPRENEURS**

Dossier traité à huit clos à la demande de Mr Roblain et sur acceptation unanime du Conseil municipal. Le sujet déjà évoqué à l'occasion des dernières séances mais aussi lors d'une réunion de travail spécifique se précise et les engagements à intervenir avec les futurs repreneurs, Mr et Mme Logre, doivent être contractualisés. Ainsi, le Conseil municipal :

- autorise Mme le Maire à signer le bail commercial définissant les modalités de location des bâtiments ainsi que les obligations et droits de chacune des parties,
  - autorise Mme le Maire à procéder à la revente du matériel d'exploitation de la boulangerie-pâtisserie et du stock de fournitures, au prix global de 17 000 € HT – 20 400 € TTC et à signer la convention fixant les modalités de cette vente ainsi que les modalités de remboursement des frais engagés par la commune.
- Ces décisions sont prises à l'unanimité des voix. Mme LOGRE, intéressée par ce point de décisions, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

### **2) AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION, AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR L'ENVIRONNEMENT, PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ FUTURES ÉNERGIES LES HAUTS DE VALLENAY, POUR L'EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE VALLENAY**

Après délibération, le Conseil municipal émet, à l'unanimité des voix, un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter d'un parc éolien, constitué de 5 aérogénérateurs, présentée par la Société FUTURES ÉNERGIES LES HAUTS DE VALLENAY.

### **3) PROJET DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE : PREMIER PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AFFÉRENTES**

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des voix, le projet de restauration de l'Eglise présenté par Trait Carré Architecte ainsi que le premier plan de financement prévisionnel établi dans le but de solliciter des subventions :

Dépenses - € et HT		Recettes - € et HT	
Travaux	380 000	DRAC	103 550
Maîtrise d'œuvre	34 200	Conseil départemental	82 840
		CdC Berry Grand Sud	10 000
		Réserve parlementaire	10 000
		Mécénat	75 000
		Fonds propres	41 420
		Emprunt	91 390
TOTAL	414 200	TOTAL	414 200

Le Maire est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires.

#### **4) AVIS SUR L'INSTAURATION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION COMMUNAL SUR LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité d'instaurer un droit de préemption par la Commune sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux, et ce, dans le but de sauvegarder le commerce de proximité.

Le Conseil municipal est favorable, à l'unanimité des voix, à la mise en place de ce dispositif et autorise Madame le Maire à soumettre le projet de délibération à la chambre de commerce et d'industrie ainsi qu'à la chambre des métiers et de l'artisanat conformément à la réglementation.

#### **5) AVIS SUR LE STATUT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU 01.01.2017**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale au 01.01.2017. La compétence action sociale sera exercée directement par le Conseil municipal et une commission communale spécifique, de composition identique au CCAS, se substituera à ce dernier.

#### **6) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DU FOYER RURAL POUR LES COURS DE YOGA**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de reconduire la convention de mise à disposition de la salle du Foyer rural à Madame Stettler Andréa pour y exercer ses cours de yoga. Les conditions financières sont fixées à 60 € pour l'année 2016/2017.

#### **7) QUESTIONS DIVERSES**

- Un point sur les travaux en cours est effectué notamment la voirie et les bâtiments.
- Le calendrier des fêtes de fin d'année est fixé : cérémonie du 11 novembre, repas en faveur des aînés dimanche 11 décembre, cérémonie des vœux 14 janvier 2017.
- Les agents techniques ont participé à une réunion organisée par la Communauté de communes Berry Grand Sud pour la mise en place du dispositif « Zéro pesticides » obligatoire au 01 janvier 2017 ; Ids-Saint-Roch étant commune pilote et la Chambre d'agriculture le prestataire retenu par la CdC.

**Affiché le 29 octobre 2016**

**Le Maire,  
Martine Fourdraine,**